

**PROCES-VERBAL REUNION CSE**  
**SECURITE DU**  
**19/12/2022**

Présent pour la direction : Mr. Maurice

Présents pour les élus : Mmes Benoît via teams, Boulanger, Sissung

Mrs : Bail, Benoît, Hamelle, Le Gall, Le Luyer, Mell

Collaborateurs : Mme Berthonnaud RRH

Membres de droit :

Monsieur Rolland adjoint directeur technique

Monsieur Malledant, préventeur sécurité

**Début de réunion à 10h05**

Questions	Réponses	Suivi	Délai												
<b>1. Validation procès-verbal CSE ordinaire du 21.11.2022</b>	Aucune remarque, le procès-verbal du CSE sécurité du 21.10.2022 est validé.														
<b>2. Planning des réunions sociales 2023</b>	<p>Les dates retenues pour les réunions sociales 2023 sont les suivantes :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td><b>En janvier CSE normal</b></td> <td><b>le 16</b></td> </tr> <tr> <td><b>En février CSE normal + présentation rapport ECAM</b></td> <td><b>le 27</b></td> </tr> <tr> <td><b>En mars CSE sécurité</b></td> <td><b>le 27</b></td> </tr> <tr> <td><b>En avril CSE normal</b></td> <td><b>le 24</b></td> </tr> <tr> <td><b>En mai CSE normal</b></td> <td><b>le 22</b></td> </tr> <tr> <td><b>En juin CSE sécurité</b></td> <td><b>le 19</b></td> </tr> </table> <p>Le planning sera complété avec le nouveau directeur qui sera présent en juin.</p>	<b>En janvier CSE normal</b>	<b>le 16</b>	<b>En février CSE normal + présentation rapport ECAM</b>	<b>le 27</b>	<b>En mars CSE sécurité</b>	<b>le 27</b>	<b>En avril CSE normal</b>	<b>le 24</b>	<b>En mai CSE normal</b>	<b>le 22</b>	<b>En juin CSE sécurité</b>	<b>le 19</b>		
<b>En janvier CSE normal</b>	<b>le 16</b>														
<b>En février CSE normal + présentation rapport ECAM</b>	<b>le 27</b>														
<b>En mars CSE sécurité</b>	<b>le 27</b>														
<b>En avril CSE normal</b>	<b>le 24</b>														
<b>En mai CSE normal</b>	<b>le 22</b>														
<b>En juin CSE sécurité</b>	<b>le 19</b>														

**PROCES-VERBAL REUNION CSE  
SECURITE DU  
19/12/2022**

	<p>Monsieur Maurice demande de prévenir une dizaine de jours avant la réunion si nécessité de reporter pour un empêchement d'un élu ou de la direction.</p> <p>Madame Berthonnaud informe le CSE que les élections professionnels se profile. La date d'expiration du mandat du CSE est le 8 mars 2023. Le 1<sup>er</sup> tour des élections professionnels devrait débuter vers le 20 février 2023. La 1<sup>ère</sup> réunion du protocole électoral aura lieu le 20 janvier 2023.</p>	
<p><b>3. Heures supplémentaires : base de calcul (SCE du 21.11.2022) suite</b></p>	<p>Madame Berthonnaud fait lecture de la réponse sur la base de calcul des heures supplémentaires suite aux conseils de leur avocat et conseil juridique. Elle dit « la loi ne définit pas précisément la base de rémunération des heures supplémentaires, on est sur la conception juriste prudentiel. Ce sont des décisions de cour de cassation ou d'appel qui suivent un schéma lié à des cas particuliers. L'assiette des heures supplémentaires est composée que des éléments de rémunération qui sont directement en lien avec le travail du salarié. Cela est calculé en tenant notamment compte des variations dans la durée du travail. Ainsi : prime d'ancienneté, prime vacances, prime 13<sup>ème</sup> mois et frais professionnel ne sont pas pris en compte. Tout ce qui est caractère forfaitaire : prime mobilité, prime marche continu, prime 4x8 également ne sont pas pris en compte. Il est vrai qu'il existe un débat sur la prime d'assiduité avec des positions contradictoires entre certaines décisions de la cour de cassation et des circulaires administratives sur la prime d'assiduité. Au regard de notre définition, notre prime d'assiduité n'est pas en lien avec le travail, elle est en lien avec une absence, voir une absence d'absence. Donc les heures supplémentaires ne font pas bouger le montant de la prime, le fait de faire des heures en plus ne modifie pas la prime. Dès lors que la prime d'assiduité forfaitaire est non rattachée à chaque heure travaillée elle n'a pas vocation à être prise en compte dans l'assiette des heures supplémentaires ».</p> <p>Madame Benoît demande que madame Berthonnaud transmette le document lu pour le retranscrire mot pour mot dans le procès-verbal.</p> <p>Madame Berthonnaud dit qu'il n'y a pas de problème, elle le transmettra au secrétaire. Monsieur Benoît considère que cela ne sert à rien de continuer sur la question ce jour et donnera suite à la réponse de la direction.</p>	<p style="text-align: right;">A suivre</p>
<p><b>4. Placement du thermomètre à revoir l'endroit choisi est abrité, et ne correspond pas aux températures que subissent les caristes.</b></p>	<p>Madame Benoît dit que l'endroit où ont été installé les thermomètres est non judicieux pour faire des bons relevés de températures. Il faut les mettre à des endroits qui illustre bien la réalité du froid qui est ressenti par les salariés.</p> <p>Monsieur Maurice demande d'aller voir les caristes expéditions pour savoir où il faut les installer. Il demande à Yannick Rolland que les salariés de la maintenance chargés de déplacer le thermomètre soit accompagné par un élu. Monsieur Mell les accompagnera.</p>	<p style="text-align: right;">A suivre</p>

**PROCES-VERBAL REUNION CSE  
SECURITE DU  
19/12/2022**

<p><b>5. 924 SRD : demande de mise en place :</b></p> <p><b>a. D'un extracteur de feuille</b></p> <p><b>b. D'une caméra au margeur</b></p> <p><b>c. D'un lavabo</b></p> <p><b>d. D'un aide en sortie pour certaines commandes (pas de possibilité de petite pause sur le 924 SRD quand il n'y a que 2 personnes / stress en augmentation)</b></p> <p><b>e. Possibilité d'avoir les palettes et les couvercles décroisés</b></p>	<p>Monsieur Maurice informe les élus que monsieur Nigen n'assistera plus aux réunions CSE sécurité, il est remplacé de par sa fonction par monsieur Rolland.</p> <p>Monsieur Rolland dit que l'extracteur de feuilles est pertinent comme proposition, il faut étudier une solution adaptée. L'idée va être travaillée pour essayer de copier le système qui a été mis en place à Nantes sachant que la configuration n'est pas la même, et de voir la faisabilité. Il reviendra vers nous au prochain CSE sécurité pour donner une réponse. Monsieur Maurice dit qu'il y aura quelque chose de réalisé mais en conformité avec l'installation</p> <p>Monsieur Rolland confirme qu'il y aura bien une caméra au margeur et à la sortie afin d'avoir une visibilité tant qu'au margeur qu'à la sortie, ils vont regarder les deux solutions. Pas de délai pour l'instant.</p> <p>Deux lavabos sont commandés depuis juin 2022 pour le 924 et le 1228, pas de retour de la société Pérennes</p> <p>Monsieur Rolland dit que sans disfonctionnement de la machine, il n'y a pas besoin d'une personne supplémentaire. En cas de disfonctionnement cela peut s'avérer nécessaire avec l'accord et validation du responsable de faction. Il dit que la machine nécessite que deux personnes pour travailler. A ce jour c'est plutôt une question de compétence non acquise qui suggère la nécessité d'une personne supplémentaire. Le secrétaire dit que le stress est ressenti par les opérateurs. Madame Benoît souligne que monsieur Nigen a discuté avec les conducteurs de leurs situation actuelle. Le problème de la petite pause-café est également impossible à deux sur la machine. Monsieur Rolland dit qu'il n'y a pas de problème, ils arrêtent la machine pour aller faire une pause.</p> <p>Monsieur Rolland dit que c'est fait au maximum, le décroisement est fait par la société APROBOIS, si autre provenance, c'est fait par le magasinier palettes. Madame Benoît et monsieur Mell signalent que dans l'OMP du 924, il n'y a pas l'option ou le libellé 'attente palettes' comme sur les bobst pour justifier l'arrêt dû au décroisement des palettes et contre-palettes. Monsieur Rolland répond qu'il va vérifier la faisabilité.</p>	<p>Mr Rolland</p> <p>Mr Rolland</p> <p>Mr Rolland</p> <p>Mr Rolland</p> <p>Mr Rolland</p>	<p>Mars 2023</p> <p>Non commu niqué</p> <p>Non commu niqué</p> <p>Non commu niqué</p> <p>Non commu niqué</p>

**PROCES-VERBAL REUNION CSE**  
**SECURITE DU**  
**19/12/2022**

<b>f. Chauffage qui servait pour l'ancien 924 à déplacer pour l'adapter à la nouvelle configuration</b>	Monsieur Rolland dit que les deux aérothermes vont être déplacer pour fin janvier.	Maintenance	Fin janvier
<b>6. Difficulté pour la dépose des piles appro (vu avec le cariste transfo)</b>	Monsieur Rolland dit qu'une modification a été faite sur la structure acier qui accrochait le tablier du chariot élévateur,		
<b>7. SF2 : date de réception de la pièce commandée et date de la remise en état de la SF2</b>	Monsieur Rolland dit que la pièce a été changée le 7.12.2022 pour une pièce commandée en septembre. Madame Benoît souligne que cela a été très compliqué pour les opérateurs de travailler dans ces conditions. Elle demande si la SF2 ne mérite pas une remise en état plus complète. Monsieur Rolland dit que les bras de levier des deux cassettes ont été changés, la colleuse refaite entièrement, les cannelés sont neufs, elle est en bonne état.  Monsieur Le Gall trouve qu'il serait bien de remplacer les bras pour la manutention des déchets en fin de bobines (automatisme de roulement), comme sur la SF1.		
<b>8. Pas chauffage sur la bobst 2002 au combipal</b>	Monsieur Rolland dit qu'une commande va être passée, et dès réception, l'installation sera faite.	Maintenance	A suivre
<b>9. Toujours des fuites d'eau entre la 2002 et 2004</b>	Monsieur Rolland dit qu'ils n'ont rien trouvé sur le toit, le chéneau est en bon état. Monsieur Le Gall demande si quelque chose est prévu pour le stock bobines. La toiture fait l'objet d'un capex et lorsque celui-ci passera, la rénovation se fera.		A suivre

**PROCES-VERBAL REUNION CSE**  
**SECURITE DU**  
**19/12/2022**

<p><b>10. Manque de personnel : sur bobst congés refusés car pas de personnel, sur l'Apstar pas de remplaçant si problème</b></p>	<p>Monsieur Maurice dit que pour les bobsts cela concernait deux personnes, le dépôt de demande était trop tardif et obligation d'arbitrer par le responsable du service. Madame Benoît dit que les salariés ne peuvent pas comprendre que l'on privilégie une demande de congé pour un intérimaire et non la leur. Monsieur Maurice dit qu'à l'heure actuelle, il y a assez de personnel sur les bobsts, reste à gérer les congés. Concernant l'Apstar, il dit qu'il y a quatre conducteurs possible et considère qu'il n'y a pas de manque de compétence. Il n'y a pas de priorité pour former d'autre personnel pour le moment.</p>		
<p><b>11. Y a-t-il une répartition entre les commandes FOT et Apstar ? manque de travail sur le début de semaine et beaucoup en fin de semaine</b></p>	<p>Monsieur Maurice dit qu'il y a des produits en gamme Pré-print et des produits en gamme Post-print. Il existe un gamme de produit qui peut être transférable entre le FOT et l'Apstar, et c'est le FOT qui assure les transferts pour ajuster sa charge. Il précise que pour l'instant, il n'y a pas de transfert envisageable étant donné que le FOT a une charge moyenne. Si toutefois le FOT repasse en 4x8 et qu'il soit saturé, à ce moment il pourrait avoir des transferts de produits qui peuvent passer sur l'Apstar. Madame Benoît dit que cela n'explique pas la surcharge en fin de semaine par rapport au début de semaine et qu'il y a peut-être une question de planning.</p>		
<p><b>12. Point sur la commission des RPS (risque psycho-sociaux) : Mal être général des salarié.es</b></p>	<p>Le préveteur dit qu'il y a 14 entretiens qui ont été réalisés sur les 60 de prévus. Madame Benoît demande si la commission a eu des retours dans le cadre des entretiens de la MO et du 924. Monsieur Maurice dit que l'analyse des entretiens doit être dépouillée avec le cabinet EVIDENCE. Madame Boulanger explique que la commission évite les thématiques stress ou autres. Les personnes visitées ont l'opportunité de dire si elles sont en stress ou pas, la retranscription des salarié.es est difficile à interpréter. Madame Benoît dit de faire attention, que les questions soient bien interprétées et comprises par les personnes visitées. Pour l'instant il n'y a pas de date de fixée pour la fin des entretiens.</p>		A suivre
<p><b>13. Déchets : Procédure prélèvement échantillons papiers à actualiser</b></p>	<p>Madame Benoît dit que certains opérateurs font des gros trous dans les bobines lors des prélèvements de feuilles papiers à réception qui servent pour les analyses, ce qui engendrent des déchets sur machine et en particulier au FOT. Monsieur Bail nous informe que l'opérateur doit faire des prélèvements de 40x40 pour la qualité. Il dit que l'opérateur a changé son mode opératoire pour éviter trop de déchets.</p>		

**PROCES-VERBAL REUNION CSE**  
**SECURITE DU**  
**19/12/2022**

	Monsieur Maurice dit qu'il faut faire une procédure pour les prélèvements papiers, c'est le coordinateur MO qui a la charge de le faire.		
<b>14. Bruit : nouvelles mesures des décibels</b>	Pas de date pour la cartographie totale de l'usine, une commande est passée auprès de l'APAVE.		A suivre
<b>15. Remarques éventuelles des élus sur le rapport annuel</b>	Le secrétaire demande si l'on peut rajouter à la page N°8 au point 3-3-3 Améliorations // sécurité et conditions de travail : la cartérisation de la Cobden, toujours à la page N°8 au point 3.4 Actions à mener en 2022-2023 : Allées pour les piétons vers l'expédition et le portakabin CSE.		
<b>16. Gestes et postures : étude de poste chez les commerciaux (CSE sécurité du 17.10.2022) suite</b>	Monsieur Maurice dit avoir demandé aux 4 commerciaux sur le sujet, et leurs retours sont unanimes, « ils ne veulent pas que l'on vienne s'insérer dans leurs sphères privés, même si cette sphère privé peut être considéré comme une partie de l'entreprise ». Madame Boulanger dit que la question devrait être posée à toute les personnes en Télétravail. Monsieur Maurice veut bien que l'on fasse la même demande à toute les personnes qui sont en télétravail.		
<b>17. Avancée de l'étude gestes et postures, avancement sur l'ergonomie (CSE du 21.03.2022 pt 10) (CSE du 20.06.2022 pt 3) (CSE du 17.10.2022 pt 8) suite</b>	Le préveteur dit que le fauteuil pour le poste accueil / standard est arrivé, le plan de travail a été commandé (2000 €), un casque Bluetooth est en commande. Pour le reste, il y a des souris ergonomiques à disposition du personnel, deux personnes sont intéressées pour un bureau ergonomique et qui directement iront chez le fournisseur à Quimper pour essai avant de passer commande.		A suivre Prochain CSE

**PROCES-VERBAL REUNION CSE**  
**SECURITE DU**  
**19/12/2022**

<p><b>18. Réaliser une évaluation des risques afin d'examiner les risques de santé engendrés par le milieu de travail en prenant compte les milieux de travail chauds et froids, afin de réduire, atténuer ou éliminer les risques (CSE sécurité du 17.10.2022) suite</b></p>	<p>Monsieur Maurice dit que le protocole de stress-thermique d'après les premières informations recueillies ne nous classe pas dans la catégorie d'entreprise soumise à ce protocole. Néanmoins, nous allons intégrer le traitement 'du chaud et du froid' dans le DU (document unique).  La direction dit que l'intégration sera faite dans le DU pour le prochain CSE sécurité et fera une présentation.  Madame Benoît dit que c'est une obligation de le mettre dans le DU.  Le préventeur répond oui.  Monsieur Maurice dit que ce sera évalué et formalisé dans le DU.</p>	<p>A suivre Prochain CSE sécurité</p>
<p><b>19. Installation d'un lampadaire au niveau parking camions bobines (CSE sécurité du 17.10.2022) suite</b></p>	<p>Monsieur Rolland dit qu'il y aura bien l'installation d'un lampadaire au niveau du parking camions bobines et également sur le parking côté du local CSE, toujours en recherche de fournisseur.  Pour l'instant, il n'y a pas de date d'arrêtée</p>	<p>A suivre</p>
<p><b>20. Apprenti de – 18 ans : Aurait-il un refus de la direction France de prendre des apprentis de – 18 ans ? Raisons ?</b></p>	<p>Monsieur Maurice dit que les instructions du groupe concernant les stagiaires sont les suivantes :  - une demande de stage en atelier, sera refusée (risque d'accident)  - une demande de stage en administratif, sera étudiée  Pour les apprentis, après vérification de la direction, elle dit qu'elle n'a accepté que les apprentis qui étaient majeurs.  Madame Benoît demande et si un apprenti mineur se présente.  Monsieur Maurice répond qu'il étudiera la question.  Madame Boulanger dit que le problème se pose au niveau des personnes qui se trouvent en BAC Pro, qui doivent faire des stages et qui ont moins de dix-huit ans. Elle craint que cette filière soit en souffrance car si les entreprises ne les prennent pas, on peut se poser des questions.  Monsieur Maurice dit que toute la problématique pour la direction, c'est le risque d'accident. Il dit que ce sont les directives du groupe et non négociables.  Madame Boulanger demande ce qui a amené la direction à prendre cette décision.  Monsieur Maurice dit avoir poser la question et n'a pas eu de réponse  Nous soulignons que ces mesures sont propres à DS Smith. On observe que le groupe ne fait rien pour l'insertion des jeunes pour découvrir un métier qui penne à recruter.</p>	

**PROCES-VERBAL REUNION CSE**  
**SECURITE DU**  
**19/12/2022**

	<p>Le secrétaire rappelle que dans l'accord GPEC qui est toujours en vigueur, il y a un paragraphe à la page N°18 sur l'accueil des stagiaires.</p>																										
<b>21. Quand sera mise en place la nouvelle organisation horaires aux déchargements bobines ?</b>	<p>Monsieur Maurice nous fait part des conclusions de monsieur Quillerou qui considère qu'il reste encore des points à éclaircir sur : les horaires, la sécurité et la répartition des rôles dans le créneau horaire des 4 heures quand il aura deux personnes.  Pour l'instant pas de date prévisionnelle pour la mise en application des nouveaux horaires de déchargements.  Les élus demandent une réponse très rapidement.  La direction apportera une réponse au CSE de mars</p>		A suivre Prochain CSE sécurité																								
<b>22. Transmission :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rapports APAVE (1228) CSE sécurité 17.10.2022 suite</b></li> <li>• <b>Convention collective</b></li> </ul>	<p>Monsieur Rolland transmettra les rapports sous un mois.</p> <p>Présentation de la nouvelle convention collective et sur les suppressions et modifications.  Les élus demandent la version papier.  Madame Benoît demande une lecture de la page 41 à l'article 42 concernant les médailles du travail, à savoir le rajout d'une journée de repos en plus de la gratification.  Madame Berthonnaud va se renseigner et apportera une réponse au CSE du mois de janvier .</p>		A suivre  CSE de janvier																								
<b>23. Passage en revue des derniers risques noirs et mesures mise en place</b>	<p>Point sur les derniers risques noirs depuis le 17.10.2022</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Date</th> <th>NRJ :</th> <th>Poste de travail</th> <th>Description</th> <th>Action corrective</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3095</td> <td>06/12/2022</td> <td></td> <td>CARISTE EXPÉDITION</td> <td>Présence d'un trou dans le Plancher de remorque.</td> <td>Refus de chargement.</td> </tr> <tr> <td>3050</td> <td>10/11/2022</td> <td></td> <td>CARISTE EXPÉDITION</td> <td>Une remorque s'est décrochée du tracteur de parc KALMAR lors d'un déplacement.</td> <td>Changer la main d'air</td> </tr> <tr> <td>3021</td> <td>31/10/2022</td> <td></td> <td>VEGA PULSAR</td> <td>Absence de port de chaussures de sécurité.</td> <td>Prêt de chaussures de sécurité, rappel de l'obligation.</td> </tr> </tbody> </table>	N°	Date	NRJ :	Poste de travail	Description	Action corrective	3095	06/12/2022		CARISTE EXPÉDITION	Présence d'un trou dans le Plancher de remorque.	Refus de chargement.	3050	10/11/2022		CARISTE EXPÉDITION	Une remorque s'est décrochée du tracteur de parc KALMAR lors d'un déplacement.	Changer la main d'air	3021	31/10/2022		VEGA PULSAR	Absence de port de chaussures de sécurité.	Prêt de chaussures de sécurité, rappel de l'obligation.		
N°	Date	NRJ :	Poste de travail	Description	Action corrective																						
3095	06/12/2022		CARISTE EXPÉDITION	Présence d'un trou dans le Plancher de remorque.	Refus de chargement.																						
3050	10/11/2022		CARISTE EXPÉDITION	Une remorque s'est décrochée du tracteur de parc KALMAR lors d'un déplacement.	Changer la main d'air																						
3021	31/10/2022		VEGA PULSAR	Absence de port de chaussures de sécurité.	Prêt de chaussures de sécurité, rappel de l'obligation.																						

**PROCES-VERBAL REUNION CSE**  
**SECURITE DU**  
**19/12/2022**

AT et soins depuis le 17.10.2022

Date	Type	Identité	Statut	Poste	Récit
18/10/2022	SOINS	RAOULT PASCAL	CDI	APSTAR	En soulevant une pile de cartons pour la mettre au chargeur, il a ressenti une douleur au dos.
20/10/2022	AT AA	ROLLAND PHILIPPE	CDI	FOT : COBDEN	Après avoir installé un cylindre au groupe n°3, il a refermé le sabot CC sur son pouce
25/10/2022	SOINS	SEYSEN SANDRINE	CDI	VEGA PULSAR	En passant sous le convoyeur à rouleaux en sortie COLT, l'opératrice s'est pris les cheveux dans une chaîne d'entraînement.
17/11/2022	SOINS	LOSSOUARN DOMINIQUE	CDI	COMBINÉ BOBST 924 RSD	Suite à une intervention sur le préfeeder, sa jambe a frotté sur le bâti de l'équipement.
06/12/2022	SOINS	MORVAN DIDIER	CDI	PRESSES PALETTES	En voulant repasser le lien dans les roulettes le tournevis a glissé et son coude a heurté un angle métallique.
07/12/2022	SOINS	LE CROISIER Tristan	CDD	FOT : COBDEN	En descendant du marche pied du groupe 2, façade CC, le pied s'est trouvé coincé par le recul du groupe 3.

**24. Résultats sécurité à fin novembre**

**Résultats sécurité à fin novembre 2022**

Accidents déclarés à la CPAM :

Indicateurs	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Objectifs
Tf1 (AT AA)	22,11	0	<b>11,38</b>	2,84
Tf2 (AT AA+SA)	22,11	0	<b>11,38</b>	8,52
%SR	0,31	0	<b>0,18</b>	0,13
Total accidents (AT AA+AT SA)	4	0	<b>2</b>	NA
Total accidents intérimaires	0	1	<b>0</b>	NA
Total 1er Soins (CDI + intérimaires)	13	19	<b>11</b>	NA
Tf3 intérimaires (AT + soins)	92,29	165,75	<b>63,32</b>	72

**PROCES-VERBAL REUNION CSE**  
**SECURITE DU**  
**19/12/2022**

Indicateurs	Réalisé	Objectif mensuel	Cumul 2022-2023	Objectif exercice
Nb de VCS	35	34	236	408
Nb d'accueils sécurité	7	-	36	100%
Nb de STOP 5	67	35	275	420
Nb d'observations HSE	60	40	320	480
% d'observations HSE clôturées	60%	80%	76%	80%
Nb de participants aux ¼h. sécurité	37	40	618	480

<b>25. Visite d'inspection chauffeurs / Autorisation de l'assurance (CSE sécurité du 17.10.2022) suite</b>	<p>Monsieur Maurice expose les explications de l'assurance pour accompagner le chauffeur lors de la visite d'inspection. Il demande de voir madame Le Creff pour prendre un rendez-vous pour convenir des personnes qui feront la visite d'inspection et quand.</p>	
<b>26. Installation de bornes électriques pour les voitures</b>	<p>Réponse de la direction Bretagne : tant qu'il n'est pas obligatoire de mettre des bornes électriques pour les voitures, il n'y en aura pas.</p>	
<b>27. Amélioration des conditions de travail et de la circulation des caristes dans le stock produits finis par le zonage (CSE 20.06.2022) (CSE sécurité du 17.10.2022) suite</b>	<p>Monsieur Rolland dit qu'une commande est faite pour une réception début février.</p>	
<b>28. Porte anti-intrusion cassée au quai 27, signalé au RF (CSE du 20.06.2022) (CSE sécurité du 17.10.2022) suite</b>	<p>Monsieur Rolland dit que la maintenance a reçu le fournisseur et une commande va être passée cette semaine. (Délai d'environ 8 semaines)</p>	

**PROCES-VERBAL REUNION CSE**  
**SECURITE DU**  
**19/12/2022**

<p><b>29. Risque de chute lors du nettoyage du broyeur Bobst : adapter la trappe qui était sur la tuyauterie et la mettre sur la turbine pour éviter la manutention des bacs (SCE du 20.06.2022) suite</b></p>	<p>Monsieur Mell explique que ce n'est pas fonctionnel de manipuler des bacs. Monsieur Rolland dit que des essais ont déjà été fait sur le piquage de la turbine et sans résultat positif. Il va faire remettre la trappe malgré les bourrages pour refaire des essais avec une guillotine ajourée qui n'empêcherait pas l'air de circuler. L'objectif est de supprimer l'opération de la montée des bacs dans les escaliers.</p>	<p style="text-align: center;">A suivre</p>
<p><b>30. Avis/ Consultation sur le projet de réorganisation des services administratifs, suite</b></p>	<p>Madame Benoît demande si le poste de madame Doritch a été défini. Madame Berthonnaud répond que c'est en cours puisqu'il reste à définir le périmètre des informations qui vont être exportées en Espagne. Elle dit qu'elle attendait les éventuelles questions et remarques des élus. Avant que les élus donnent un avis, il faudrait d'abord savoir ce que madame Doritch va faire, et après, éventuellement donner un avis ou pas. Le secrétaire demande si la nouvelle réorganisation ne convient pas à madame Doritch, peut-elle refuser, si refus que se passe-t-il, peut-elle être licenciée etc. Madame Berthonnaud dit que le CSE est consulté aujourd'hui pour donner un avis sur l'externalisation en Espagne de la comptabilité fournisseurs et non pas sur le poste de madame Doritch. Madame Benoît dit que l'on ne peut pas donner un avis sans savoir ce qui va se passer sur notre site. Madame Boulanger dit que l'on peut donner un avis défavorable pour que tout parte en Espagne et que l'on doit porter une vigilance particulière sur le poste qui va être remodelé. Madame Benoît demande dans l'hypothèse où madame Doritch voudrait partir, pourrait-elle bénéficier d'une rupture conventionnelle. Madame Berthonnaud répond que madame Doritch n'a pas émis le souhait de partir. Madame Berthonnaud dit que le projet ne peut pas avancer tant que l'avis du CSE n'a pas été recueilli. Un avis CSE ne peut être donné que si celui-ci a tous les éléments et ce n'est pas le cas. La direction elle-même dit ne pas savoir ce qui va être exportées en Espagne. Les élus donnent à chaud un avis défavorable sauf madame Benoît qui ne donne pas d'avis pour l'instant mais reste perplexe sur le fait qu'à ce jour, Valérie Doritch n'est pas de description de son futur poste. Le secrétaire dit qu'il enverra un mail à tous les élus le temps de réfléchir à tête reposée avant de se positionner.</p>	<p style="text-align: center;">A suivre</p>

**PROCES-VERBAL REUNION CSE  
SECURITE DU  
19/12/2022**

	<p>Madame Benoît précise que lorsque le CSE ne donne pas d'avis cela équivaut à un avis défavorable. (Loi Travail du 8 août 2016, confirmée en ce sens par les ordonnances du 22 septembre 2017)</p>		
<b>31. Information sur la mise à jour de la charte informatique, suite règlement intérieur</b>	<p>Madame Berthonnaud dit que le groupe a mis à jour sa politique informatique et cette charte s'applique à tout le monde. Présentation et lecture de la charte informatique. Madame Benoît demande de faire une diffusion à tout le personnel.</p> <p style="color: red;">Présentation qui sera à annexée au procès-verbal</p>		
<b>32. Mutuelle suite (CSE 21.11.2022)</b>	<p>Madame Berthonnaud donne la parole à Gras Savoye et à monsieur De Sousa qui représente le siège pour exposer et expliquer la hausse que nous allons subir sans avoir la possibilité de négocier les augmentations. Les élus sont très mécontents. Madame Boulanger explique que les chiffres annoncés par Gras Savoye étaient optimistes par rapport à notre ratio 'prestation/cotisation' et que deux mois après, c'est catastrophique.</p> <p>Gras Savoye répond que c'est compliqué, aucun assureur veut notre groupe car trop compliqué à gérer.</p> <p>Madame Boulanger dit que l'on devrait revenir à quelque chose de moins gros car difficile à gérer et de revenir en local pour ne plus avoir ces difficultés avec les assureurs.</p> <p>Madame Benoît dit qu'en 2022 nous n'avons pas été prévenu, c'était un devoir de notre prestataire d'alerter les élus sur une dégradation. Elle rajoute que notre prestataire était au courant de la situation en septembre sans nous en informer, ce qui nous a empêché de dénoncer l'accord dans les délais.</p> <p>Le représentant du siège entend le mécontentement des élus et le devoir d'alerte en cas de dérive.</p> <p style="color: red;">Présentation faite aux élus annexée au procès-verbal.</p>		A suivre
<b>33. BDU (base de données économiques) inclure les indicateurs environnementaux (décret 2022-678)</b>	<p>Effectif : 208 à fin novembre          40 ETP intérimaires          12 FTE en heures supplémentaires          4 sorties en novembre Messieurs L'Haridon, Lopez, Lautredou et Morvillier          1 entrée en CDI au poste de chauffeur Monsieur Burlot          1 entrée en CDD à l'expédition Monsieur Berrien          Entretien des CQPI en cours pour un démarrage mis janvier.</p>		

## PROCES-VERBAL REUNION CSE SECURITE DU 19/12/2022

	<p>Le secrétaire demande de rajouter dans la BDU dans la rubrique "Rémunération actionnaires &amp; sous-traitance" le nom de tous les sous-traitants transporteurs.</p>		
	<p>FIN DE REUNION A 16H15</p> <p>Prochaine réunion CSE ordinaire le 16 janvier 2023</p>	 A blue ink signature, likely belonging to the secretary, is placed here.	